PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ANCIENS timbres de toutes sortes—éventails, bijoux avec perles. Jas Pelletier, 34 Bourbon. 8 mars—1 m

ON demande—Un homme pour soigner un jardin et se rendre utile dans une famille. S'adresser au No 2357 rue Constance, coin Première. 8 mars—

ON demande—Une bonne cuisinière parlant français pour un hôtel à la campagne. S'adresser à M. L. Payssé, coin Bourgogne et Ste-Anne. 28 fév

ON demande au No 1,625 rue Seconde, près St-Charles, une gardienne compétente, bien recommandée. 23 janv—

A LOUER.

LA maison No 828 rue Toulouse près Bourbon; 20 chambres; grande cour et entrée pour voitures. A. & C. Benis, 622 rue du Canal. 2 fév—

A LOUER, à Mandeville, paroisse de St-Tammany, l'hôtel anciennement connu comme "Hôtel Frappart", meublé et réparé de fond en comble, consistant en l'hôtel principal contenant 10 chambres et aussi sept cottages contenant ensemble quelques 23 chambres, machine à gaz de Paquette, range, puits artésien, cabanes à bains, écuries etc. Le terrain mesure 150 pieds de face au lac Pontchartrain sur 600 pieds de profondeur. Spear & Escoffier, 723 rue Commune. 8 mars

Wm. G. Coyle & Chas. G. Coyle.

W. G. COYLE & CO.,

CHARBON. COKE.

Pittsburg, Anthracite, Alabama,

Cannel et Coke de Gaz et Combustible.

Chaux, en chalands pour planteurs sucriers.

BUREAUX:

Nouveau No 323 rue Carondelet, Ancien No 47, coin Union.

30août—

Bureau des Assesseurs d'Etat, Paroisse d'Orléans—Chambre 15, Hôtel de Ville—Nouvelle-Orléans 29 février 1896—Toutes personnes sujettes à une taxe sur des propriétés quelconques, soit immobilières ou mobilières, sont par la présente notifiées que, conformément à la Section 124 de l'Acte 106, de 1890 l'assessement des propriétés pour 1896, dans les divers districts d'assessement de la paroisse d'Orléans, a été terminé et que la liste sera exposée au bureau à partir du 1er mars au 20 mars 1896 inclusivement, entre 9 heures A. M., et 4 heures P. M., pour inspection et correction. Tous les contribuables sont instamment invités à prendre de l'occasion offerte pour faire connaître leurs objections à aucun assessement et de vérifier l'exactitude en cela, dans la manière prescrite par la loi.

29 fév—10 J. M. GLEASON, Président

BANDAGES HERNIAIRES

Ajustés avec perfection à très bas prix. Applications pour difformités. Bandage élastique faites sur commande. En magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et articles en toile.

A. McDERMOTT,
114 rue St-Charles, au coin de la Place Lafayette. 4 janv95—1an

AVIS.—Restaurant et Buvette, 208 rue Dauphine, près Donaue, ouvert jour et nuit. Restaurant dirigé par Maurice et Buvette par J. Demota. Repas régulier avec vin, 35c; mercredi, Tripes à la mode de Caen, vend, silloti dimanche. Bouillabaisse 11 fév—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael L. Dowling.

Mercredi, 25 mars 1896.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, le MERCREDI, 25 mars 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre en date du 19 février 1896, émis par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division E, dans l'affaire intitulée succession de Michael L. Dowling, No 42,258 du dossier de la susdite cour, et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

Enseignure St Jacques et Religieuse.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Religieuse, St-James, Market et St-Thomas désignée par la lettre A, sur un plan par D. M. Brosnans député voyer de ville, daté le 14 août 1889, le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente-deux pieds de face à la rue Religieuse sur une profondeur et face à la rue St James de soixante-trois pieds.

Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde, couvert en ardoises, contenant 8 chambres, citerne, hangars, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant huit pour cent par an d'intérêt, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur sur la propriété vendue, la police d'assurance à être transférée ensuite avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante, dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Acte de vente passé pardevant Jules F. Meunier, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

23 fév—23—mars 1 8 15 22 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE—Vente du Constable, Première Cour de Paix de la Nouvelle-Orléans, 10 mars 1896.—No 7,221.—John K. Tumey vs George Soladato.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je, Wm H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, le VENDREDI, 20 mars, à midi, à l'encoignure des rues Tête et Newton, dans le Cinquième District de cette ville, les propriétés suivantes, à savoir: Toutes les marchandises, liqueurs, groceries et autres meubles contenus dans le susdit local; le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant. L. C. MURPHY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 10 mar—10 17 19 20

Lucien Cazabonne, Jud. et Agent, vs A. W. Kunblock.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 30,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le MARDI, 10 mars 1896, à midi, des propriétés décrites ci-dessous savoir: dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un lot de Groceries, Balances, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

28 fév—28—mars 5 10

Santiago G. Hevia vs Mme Alice Angeober.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 31,022—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le LUNDI, 16 mars 1896, à midi, de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Un lot d'effets mobiliers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

4 mars—4 10 16

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,931 — Division E—Ernest Pragst vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens pétitionnaires Ernest Pragst soit et est par le présent acceptée par la Cour, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, Esq., notaire public, en son bureau, No 1,023 Tulipe Commercial, en cette ville, commençant le MARDI, 14 avril 1896, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient en pendues, et que Armand Prilé, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 4 mars 1896.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

6 mars—6 25—avril 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,695—Gills, Leverich & Co., vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de G Ills, Leverich & Co., composée de Marcelin Gills, A. I Leverich et Alfred B. Gillis, et des membres individuels de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant George C. Freol, notaire public, à son bureau, No 127 rue Carondelet, en cette ville, commençant le JEUDI, 19me jour de mars 1896 à 11 heures A. M. dans le but de considérer et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires dans les dites pétitionnaires soient suspendues, et que Porter Parker, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1896.

[Signé] J. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAMES D. RANKIN, Député Greffier.

13 fév—13 20—mars 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,741—Division D.—James V. Boffil & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires la raison commerciale de James V. Boffil & Co., composée de James V. Boffil et de Mollie E. Boffil, sa femme, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire public, à son bureau, dans la bâtisse du Liverpool London and Globe Insurance Company, à l'encoignure des rues Common et Carondelet, en cette ville, commençant le lund, 30me jour de mars 1896, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que E. H. Bloch, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 février 1896.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.

21 fév—21—mars 10 30

In Re United States Loan and Building Company en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,712—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. K. Anscker, Robert Causse, Jr. Joseph Herberger, commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,732—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louisa Brand, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX,

—EN—

Propriétés du Troisième District,

COTTAGES SEULS

—SUR LES RUES—

Royale, Bartholemew et Indépendance.

—ET UN—

SUPERBE SITE POUR BATIR

Encoignure des Rues Royale et Bartholemew.

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de James Howat et John Robert Howat—Exécuteurs Testamentaires de Mme Catherine Howat

vs.

Mme Mary Duncan et les Mineure Ford,

No. 48,023 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

—ET—

James Howat et John Robert Howat, Exécuteurs Testamentaires de Mme Catherine Howat,

vs

George Thomas Howat et als.

No 48,079—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR J. H. O'CONNOR—ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau 828 rue Commune, JEUDI, 19 mars 1896, à midi, à la Bourse d'Encan, de la N. O., Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 29 janvier 1896, et signé le 14 février, 1896, et signé le 14 février 1896, homologant une réunion de famille tenue pardevant H. P. Labatut, N. P. Wm H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, le VENDREDI, 20 mars, à midi, à l'encoignure des rues Tête et Newton, dans le Cinquième District de cette ville, les propriétés suivantes, à savoir: Toutes les marchandises, liqueurs, groceries et autres meubles contenus dans le susdit local; le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant. L. C. MURPHY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 10 mar—10 17 19 20

Lucien Cazabonne, Jud. et Agent, vs A. W. Kunblock.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 30,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le MARDI, 10 mars 1896, à midi, des propriétés décrites ci dessous savoir: dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un lot de Groceries, Balances, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

28 fév—28—mars 5 10

Santiago G. Hevia vs Mme Alice Angeober.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 31,022—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le LUNDI, 16 mars 1896, à midi, de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Un lot d'effets mobiliers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

4 mars—4 10 16

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,931 — Division E—Ernest Pragst vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens pétitionnaires Ernest Pragst soit et est par le présent acceptée par la Cour, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, Esq., notaire public, en son bureau, No 1,023 Tulipe Commercial, en cette ville, commençant le MARDI, 14 avril 1896, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Armand Prilé, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 4 mars 1896.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

6 mars—6 25—avril 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,695—Gills, Leverich & Co., vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de G Ills, Leverich & Co., composée de Marcelin Gills, A. I Leverich et Alfred B. Gillis, et des membres individuels de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant George C. Freol, notaire public, à son bureau, No 127 rue Carondelet, en cette ville, commençant le JEUDI, 19me jour de mars 1896 à 11 heures A. M. dans le but de considérer et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Porter Parker, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1896.

[Signé] J. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAMES D. RANKIN, Député Greffier.

13 fév—13 20—mars 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,741—Division D.—James V. Boffil & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires la raison commerciale de James V. Boffil & Co., composée de James V. Boffil et de Mollie E. Boffil, sa femme, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire public, à son bureau, dans la bâtisse du Liverpool London and Globe Insurance Company, à l'encoignure des rues Common et Carondelet, en cette ville, commençant le lund, 30me jour de mars 1896, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que E. H. Bloch, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 février 1896.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.

21 fév—21—mars 10 30

In Re United States Loan and Building Company en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,712—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. K. Anscker, Robert Causse, Jr. Joseph Herberger, commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,732—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louisa Brand, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael L. Dowling.

Mercredi, 25 mars 1896.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, le MERCREDI, 25 mars 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre en date du 19 février 1896, émis par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division E, dans l'affaire intitulée succession de Michael L. Dowling, No 42,258 du dossier de la susdite cour, et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

Enseignure St Jacques et Religieuse.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Religieuse, St-James, Market et St-Thomas désignée par la lettre A, sur un plan par D. M. Brosnans député voyer de ville, daté le 14 août 1889, le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente-deux pieds de face à la rue Religieuse sur une profondeur et face à la rue St James de soixante-trois pieds.

Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde, couvert en ardoises, contenant 8 chambres, citerne, hangars, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent par an d'intérêt, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur sur la propriété vendue, la police d'assurance à être transférée ensuite avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante, dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Acte de vente passé pardevant Jules F. Meunier, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

23 fév—23—mars 1 8 15 22 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE—Vente du Constable, Première Cour de Paix de la Nouvelle-Orléans, 10 mars 1896.—No 7,221.—John K. Tumey vs George Soladato.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je, Wm H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, le VENDREDI, 20 mars, à midi, à l'encoignure des rues Tête et Newton, dans le Cinquième District de cette ville, les propriétés suivantes, à savoir: Toutes les marchandises, liqueurs, groceries et autres meubles contenus dans le susdit local; le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant. L. C. MURPHY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 10 mar—10 17 19 20

Lucien Cazabonne, Jud. et Agent, vs A. W. Kunblock.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 30,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le MARDI, 10 mars 1896, à midi, des propriétés décrites ci dessous savoir: dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un lot de Groceries, Balances, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

28 fév—28—mars 5 10

Santiago G. Hevia vs Mme Alice Angeober.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 31,022—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le LUNDI, 16 mars 1896, à midi, de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Un lot d'effets mobiliers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

4 mars—4 10 16

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,931 — Division E—Ernest Pragst vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens pétitionnaires Ernest Pragst soit et est par le présent acceptée par la Cour, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, Esq., notaire public, en son bureau, No 1,023 Tulipe Commercial, en cette ville, commençant le MARDI, 14 avril 1896, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient en pendues, et que Armand Prilé, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 4 mars 1896.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

6 mars—6 25—avril 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,695—Gills, Leverich & Co., vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de G Ills, Leverich & Co., composée de Marcelin Gills, A. I Leverich et Alfred B. Gillis, et des membres individuels de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant George C. Freol, notaire public, à son bureau, No 127 rue Carondelet, en cette ville, commençant le JEUDI, 19me jour de mars 1896 à 11 heures A. M. dans le but de considérer et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Porter Parker, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1896.

[Signé] J. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAMES D. RANKIN, Député Greffier.

13 fév—13 20—mars 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,741—Division D.—James V. Boffil & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires la raison commerciale de James V. Boffil & Co., composée de James V. Boffil et de Mollie E. Boffil, sa femme, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire public, à son bureau, dans la bâtisse du Liverpool London and Globe Insurance Company, à l'encoignure des rues Common et Carondelet, en cette ville, commençant le lund, 30me jour de mars 1896, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que E. H. Bloch, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 février 1896.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.

21 fév—21—mars 10 30

In Re United States Loan and Building Company en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,712—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. K. Anscker, Robert Causse, Jr. Joseph Herberger, commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,732—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louisa Brand, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX,

—EN—

Propriétés du Troisième District,

COTTAGES SEULS

—SUR LES RUES—

Royale, Bartholemew et Indépendance.

—ET UN—

SUPERBE SITE POUR BATIR

Encoignure des Rues Royale et Bartholemew.

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de James Howat et John Robert Howat—Exécuteurs Testamentaires de Mme Catherine Howat

vs.

Mme Mary Duncan et les Mineure Ford,

No. 48,023 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

—ET—

James Howat et John Robert Howat, Exécuteurs Testamentaires de Mme Catherine Howat,

vs

George Thomas Howat et als.

No 48,079—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR J. H. O'CONNOR—ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau 828 rue Commune, JEUDI, 19 mars 1896, à midi, à la Bourse d'Encan, de la N. O., Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 29 janvier 1896, et signé le 14 février, 1896, et signé le 14 février 1896, homologant une réunion de famille tenue pardevant H. P. Labatut, N. P. Wm H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, le VENDREDI, 20 mars, à midi, à l'encoignure des rues Tête et Newton, dans le Cinquième District de cette ville, les propriétés suivantes, à savoir: Toutes les marchandises, liqueurs, groceries et autres meubles contenus dans le susdit local; le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant. L. C. MURPHY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 10 mar—10 17 19 20

Lucien Cazabonne, Jud. et Agent, vs A. W. Kunblock.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 30,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le MARDI, 10 mars 1896, à midi, des propriétés décrites ci dessous savoir: dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un lot de Groceries, Balances, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

28 fév—28—mars 5 10

Santiago G. Hevia vs Mme Alice Angeober.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 31,022—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le LUNDI, 16 mars 1896, à midi, de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Un lot d'effets mobiliers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

4 mars—4 10 16

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,931 — Division E—Ernest Pragst vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens pétitionnaires Ernest Pragst soit et est par le présent acceptée par la Cour, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, Esq., notaire public, en son bureau, No 1,023 Tulipe Commercial, en cette ville, commençant le MARDI, 14 avril 1896, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient en pendues, et que Armand Prilé, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 4 mars 1896.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

6 mars—6 25—avril 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,695—Gills, Leverich & Co., vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de G Ills, Leverich & Co., composée de Marcelin Gills, A. I Leverich et Alfred B. Gillis, et des membres individuels de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant George C. Freol, notaire public, à son bureau, No 127 rue Carondelet, en cette ville, commençant le JEUDI, 19me jour de mars 1896 à 11 heures A. M. dans le but de considérer et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Porter Parker, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1896.

[Signé] J. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAMES D. RANKIN, Député Greffier.

13 fév—13 20—mars 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,741—Division D.—James V. Boffil & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires la raison commerciale de James V. Boffil & Co., composée de James V. Boffil et de Mollie E. Boffil, sa femme, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire public, à son bureau, dans la bâtisse du Liverpool London and Globe Insurance Company, à l'encoignure des rues Common et Carondelet, en cette ville, commençant le lund, 30me jour de mars 1896, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que E. H. Bloch, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 février 1896.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.

21 fév—21—mars 10 30

In Re United States Loan and Building Company en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,712—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. K. Anscker, Robert Causse, Jr. Joseph Herberger, commissa